

Délibération
Du Comité Syndical
Du 23 mai 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 02/06/2025

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 28/05/2025

Id S2low : 062-256204033-20250523-A4_23_05_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



A4 : Assimilation du SITAC à une commune de plus de 2 000 habitants

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux qui dispose notamment, dans son article 2, que « Les titulaires du grade d'attaché principal exercent leurs fonctions dans les établissements publics locaux assimilés à une commune de plus de 2 000 habitants » ;

Vu le décret n° 2000-954, relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires, qui précise que l'assimilation se fait au regard des compétences, de l'importance du budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'agglomération du Calaisis a été créé par arrêté préfectoral en 2001, concomitamment à la création de la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

Qu'il a pour vocation unique d'assurer la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité de ses collectivités membres que sont la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et la Communauté de Communes Pays d'Opale en représentation substitution de la commune de Guînes.

Que le ressort territorial de l'AOM comprend ainsi 15 communes (Calais, Marck, Coulogne, Coquelles, Sangatte, Nielles-les-Calais, Fréthun, Les Attaques, Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guînes, Saint-Tricat et Guînes) pour une population totale de 104 373 habitants (chiffres INSEE 2021 – population municipale) et une superficie d'environ 21 000 hectares.

Qu'au vu de ses compétences, le SITAC est chargé de définir et planifier une politique visant à répondre aux enjeux de mobilité des habitants de son ressort territorial à travers le développement d'une offre de transport diversifiée (lignes urbaines, TAD, VLS...), de faire évoluer leurs pratiques et leur offrir une meilleure accessibilité aux services et à l'emploi.

Que pour se faire, il a confié à un prestataire privé via une délégation de service public, l'exploitation du réseau urbain et l'organisation des transports scolaires. A noter que près de 7 000 000 voyages ont été effectués sur le réseau de bus et les services scolaires en 2024.

Que le SITAC réalise les investissements nécessaires au fonctionnement du réseau y compris le renouvellement de la flotte de bus (le parc compte 60 véhicules au 31/12/2024).

Qu'il porte des projets structurants comme la réalisation de pôles d'échanges multimodaux, les aménagements de sites propres pour les bus et le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (vélos en libre-service, covoiturage...).

Que pour l'année 2024, le Budget du SITAC représentait, toutes sections confondues, 30 000 000€ en dépenses et 44 000 000€ en recettes.

Un budget conséquent avec une DSP qui représente 80% des dépenses de charges de gestion courante soit près de 18 000 000€.

Que l'effectif du syndicat est essentiellement composé d'agents de catégorie A et B ayant notamment pour rôle de définir avec les élus la stratégie de mobilité du territoire, suivre le contrat de délégation de service public, élaborer et suivre les documents budgétaires, réaliser les investissements dans le respect de la commande publique, piloter des études...

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **DECIDE** d'assimiler le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis à une commune de plus de 2 000 habitants.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MAI 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi quinze mai.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Jean-Luc LOQUET

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Patricia BASSET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Maité MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT